



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy



Edition N°32
Été 2023

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145, route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY

Tel: 03 29 50 30 18

Fax : 03 29 50 42 51

Astreinte : 06 40 24 43 92

Courriel : bansurmeurthe-clefcy@orange.fr

Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Facebook  mairie.bansurmeurtheclefcy

Instagram  bansurmeurtheclefcy

Illiwap  Mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h00 à 11h30

Mardi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Mercredi : 8h00 à 11h30

Jeudi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 11h30

Samedi : 8h00 à 11h00

Permanences du Maire : Les matins à partir de 10h00 et sur rendez-vous.

Permanences des adjoints : Sur rendez-vous.



Photo prise au Vic le 24 juin – M. Gaudel était bien entouré lors de la coupe des foins.

A lire sur les réseaux :

Elisabeth Klipfel Dott est à Fraize, Lorraine, France.
23 mai, 09:01

Toujours un beau moment empli d'émotion que de fêter une centenaire ! Anniversaire chaleureux et en chansons hier à l'EHPAD de Fraize aux côtés de Madame DURAND.



Sapeurs-Pompiers de Fraize
23 juin, 20:43

Kermesse de l'école de Clefcy ban sur Meurthe démonstrations et petite manœuvre



La ferme des evaux
28 mai

On vous attend nombreux au Marché des Bohos, place de la mairie à Ban sur Meurthe Clefcy jusque 12h30.



Depuis le 29 mai, la Ferme des Evaux est présente sur la Place de la Mairie pour vous proposer des légumes de saisons.

La Scierie du Lançois
21 juin, 13:06

La Scierie du Lançois, si vous ne la connaissez pas...

En quelques lignes, c'est le dernier patrimoine forestier de la Vallée de Straiture sur le territoire de Ban/Meurthe-Clefcy. Ingéniosité des hommes pour scier du bois de la Petite Meurthe, curiosité d'une roue "Turbine Canson de Montgolfier" unique en France. Patrimoine immatériel de la vie des gens de dans l'temps, nos Sagards et de l'imaginaire de nos vallées vosgiennes... En voir plus



La balade photographique du Lançois est à découvrir cet été sur le sentier du Sagard.

Le départ est en face de la scierie, des dépliants se trouvent sur place.

Cartes d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation... vos démarches à portée de clic !

Les démarches de délivrance des principaux titres instruits par les préfectures sont désormais plus simples et plus sécurisées sur l'ensemble du territoire français. Depuis le printemps 2017, la plupart d'entre elles peuvent se faire, en tout ou partie, par la voie numérique.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du **Plan national Préfecture Nouvelle Génération** qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

☞ *Quels changements dans notre département pour les cartes d'identité et les passeports ?*

Les demandes de cartes d'identité et de passeports doivent être déposées dans l'une des 22 mairies équipées d'un dispositif de recueil dans le département des Vosges : La Bresse, Bruyères, Capavenir Vosges, Chantraine, Charmes, Darney, Epinal, Fraize, Gérardmer, Golbey, Lamarche, Mirecourt, Neufchâteau, Rambervillers, Raon-L'Etape, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Senones, Le Thillot, Vagney, Vittel et Xertigny.

| MAIRIE | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Fraize 03.29.50.80.07 | uniquement sur rendez-vous | 9h-12h 14h-18h | | 9h-12h 14h-18h | | 10h-19h | 8h-12h (Semaine paire) |
| Gérardmer 03.29.60.60.60 | | 8h30-11h30 13h30-16h30 | 8h30-11h30 13h30-16h30 | 8h30-16h45 | 8h30-11h30 13h30-16h30 | 8h30-16h45 | |
| Saint-Dié-des-Vosges 03.29.52.66.66 | | 8h30-12h 13h30-17h | 8h30-12h 13h30-17h | 8h30-12h 13h30-17h | 8h-12h 13h-17h | 8h30-12h 13h30-17h | 10h-12h |

☞ *Mode d'emploi :*

Je peux faire ma **pré-demande de carte d'identité ou de passeport en ligne** :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Ou, je m'adresse à une Maison France Service qui m'aidera à faire ma démarche sur internet.

| FRANCE SERVICES | Contact | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-----------------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|----------|----------|
| Fraize | 03.29.50.17.22 | 8h30-12h30 14h-17h30 | 8h30-12h30 14h-17h30 | 8h-12h30 14h-17h | 8h-12h30 | 8h-12h30 |
| Saint-Dié-des-Vosges | 03.29.56.70.98 | 13h30-18h30 | 13h30-18h30 | 13h-18h | 8h-13h | 12h-16h |

☞ *Des points numériques en préfecture et sous-préfecture :*

Des bornes numériques sont à la disposition des personnes rencontrant des difficultés dans l'accomplissement de leurs démarches en ligne ou ne disposant pas d'accès à Internet. Elles se situent à l'accueil de la préfecture des Vosges à Epinal, ainsi qu'à la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges, sans oublier les Maisons de Services au Public (MSAP).

☞ *Prolongation de la durée de validité de cinq ans pour les cartes d'identité.*

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures au moment de la délivrance.

Attention : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures lors de la délivrance. Elles restent valables 10 ans.

Cette prolongation concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie :

Si votre carte d'identité a été délivrée avant le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Il est toutefois possible de demander une nouvelle CNI dans le cas d'un départ pour un pays n'acceptant la prolongation du délai et si l'intéressé ne dispose pas d'un passeport en cours de validité.

Voici la liste des pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage y compris pour la durée de validité comprise entre 10 et 15 ans : Andorre, Bulgarie, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme), Turquie.

☞ Quelles sont les pièces à fournir ?

- Vous êtes majeur

Imprimé CERFA 12100*02 à retirer en mairie ou pré-demande à effectuer en ligne sur le site ants.gouv.fr.

2 photos d'identité récentes et identiques (35X45, tête nue, de face, sur fond clair et uni) ;

Un justificatif de domicile récent (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, justificatif fiscal...). Si vous êtes hébergé, la pièce d'identité du logeur et une attestation rédigée par celui-ci, indiquant qu'il vous héberge.

Si vous êtes en possession d'un titre d'identité sécurisé, carte nationale d'identité ou passeport, ou d'une carte d'identité cartonnée, valide ou périmée de moins de deux ans, ce document est suffisant pour justifier de votre identité.

Sinon, vous devez produire un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois, disponible auprès de la mairie de votre lieu de naissance.

Si votre demande nécessite une modification d'état civil du titre précédent (adjonction ou suppression d'un nom d'époux(se), modification de nom ou de nom d'usage, francisation) vous devez produire le justificatif de cette modification.

- Vous êtes mineur

Imprimé CERFA 12100*02 à retirer en mairie ou pré-demande à effectuer en ligne sur le site ants.gouv.fr.

2 photos d'identité récentes et identiques (35X45, tête nue, de face, sur fond clair et uni) ;

Si vous êtes en possession d'un titre d'identité sécurisé, carte nationale d'identité ou passeport, ou d'une carte d'identité cartonnée, valide ou périmée de moins de deux ans, ce document est suffisant pour justifier de votre identité.

Sinon, vous devez produire un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois, disponible auprès de la mairie de votre lieu de naissance.

La demande doit être présentée par un titulaire de l'autorité parentale ou un tuteur. Celui-ci doit produire sa pièce d'identité, et le cas échéant la décision de justice lui conférant cette autorité (divorce, séparation, déchéance d'autorité parentale, placement sous tutelle).

Le justificatif de domicile produit doit être celui de la personne ayant la garde de l'enfant. Si le mineur réside en alternance chez les deux parents séparés, le justificatif de domicile des deux parents doit être produit pour obtenir l'inscription des deux adresses sur le titre sollicité. Tous les demandeurs mineurs doivent être présents en mairie au dépôt de la demande de titre.

Attention: La signature et la photographie sur le CERFA sont à apposer en mairie.

☞ Coût de la CNI ou du Passeport :

La CNI est délivrée gratuitement, sauf en cas de perte ou de vol où son coût est de 25 €.

Le passeport coûte 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de 15 à 18 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans.

COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT DE SON LOOK ?

L'INDUSTRIE TEXTILE : L'UNE DES PLUS POLLUANTES AU MONDE

L'industrie textile émet plus de gaz à effet de serre

que les vols internationaux et le trafic maritime réunis



Les 3 moments les plus impactants de la vie d'un vêtement

► La production de matières premières

La culture du coton consomme beaucoup d'engrais, de pesticides et d'eau : 2 700 litres pour un tee-shirt.



► La fabrication

Elle nécessite des produits chimiques et consomme beaucoup d'énergie.

► L'entretien (lavage, séchage)

C'est la moitié des impacts de nos textiles sur l'environnement.



Le lavage pollue plus les océans que les sacs plastiques !

Nos vêtements libèrent des micro-particules de plastique dans les eaux usées, qui finissent dans nos rivières, et donc à la mer.

À L'ACHAT : LES BONS CHOIX

1 De quel vêtement ai-je vraiment besoin ?

Nous achetons 60 % de vêtements en plus qu'il y a 15 ans et les conservons moitié moins longtemps !

3 Et si je l'achète neuf ?

Préférez un **jean brut** non délavé, non vieilli

2 Puis-je l'acheter d'occasion ?

Profitez des **friperies** ou des sites de vente d'occasion en ligne

Privilégiez le **coton bio** moins consommateur d'eau et de pesticides

Préférez les **matières naturelles** (laine, lin, viscose, chanvre...) et les fibres recyclées (tee-shirts, sweatshirts ou doudoune fabriqués en polyester recyclé...)

Repérez les écolabels pour des vêtements plus responsables

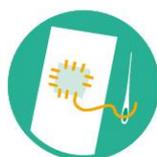


Pour en savoir plus : agirpourlatransition.ademe.fr

L'ENTRETIEN, C'EST PAS RIEN !



Laver à basse température avec des lessives écolabellisées, limiter les lavages, éviter le nettoyage à sec.



Faire durer les vêtements : les porter plus longtemps, les réparer ou les faire réparer.



Leur donner une nouvelle vie quand on n'en veut plus : don, troc, revente, tri dans les bornes textile...

Initiatives

Les conseillers municipaux ont le plaisir de porter des projets pour notre commune. Ces derniers mois, deux projets ont aboutis au centre du village.

✓ *La boîte à livre*

Depuis le début du mois de mai, une boîte à livre est à disposition sur la place de la mairie. Vous y trouverez une collection diversifiée d'ouvrages que vous pourrez emprunter librement. Si vous avez des livres qui prennent la poussière dans votre bibliothèque, n'hésitez pas à les déposer dans cet espace de partage. Cette boîte à livre a vu le jour à l'initiative d'une conseillère municipale, Karine Gérard.

Adrien Glé s'est associé à la réalisation de ce projet avec le soutien de la Scierie du Lancoir et Fermostyle.



✓ *La roue à eau*

Les artisans de la commune ont été sollicités pour la création de ce projet initié par notre conseiller municipal Jürgen Desor : Manu Samson pour les parties métalliques, Lionel Boux pour la roue à eau et Johan Donetti pour la zinguerie. Les élus et les employés communaux se sont chargés de la construction de l'abri et des aménagements.

Cette mise en valeur représente notre territoire, notre logo. Il reste un peu à faire pour arriver au projet final.

Nous partageons avec vous les photos de la livraison de la roue intervenue début mai.



La brève

Concert classique des « Zomerzingers »

Samedi 22 juillet, 20h30

Comme l'année dernière le chœur classique néerlandais du projet de « Zomerzingers' » donnera un concert le samedi 22 juillet dans l'église de Ban sur Meurthe Clefcy.

Le chœur réside pour la 5ème fois une semaine au PtitMonde (chambres et table d'hôtes à Boslimpré). Le couple néerlandais, Nathalie et Peterjan van Ladesteijn, dirige PtitMonde.

La chorale a donné deux fois un concert dans l'église de Taintrux et ce sera la troisième année qu'elle se produira dans la belle église de Ban-sur-Meurthe-Clefcy.

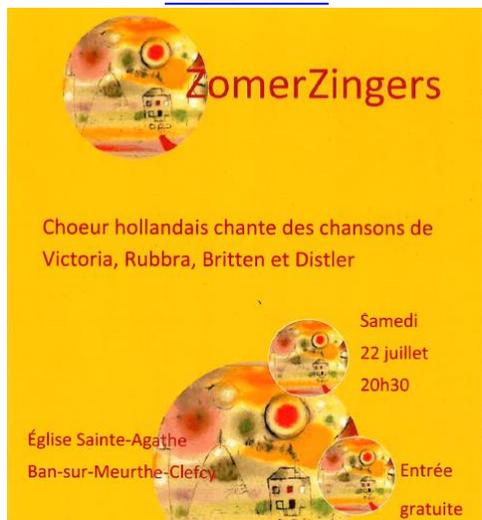
Tous les participants de la chorale préparent la musique chez eux puis se rassemblent le 16 juillet dans l'idyllique Ptitmonde. Là, ils répètent au moins 6 heures par jour sous la direction du chef de chœur Maud Meilof. Cette fois, les « ZomerZingers » chantent des œuvres profanes et spirituelles a cappella du XVIe au XXIe siècle de Victoria, Britten, Distler et Bikkembergs.

Vous êtes les bienvenus pour venir les écouter et ils espèrent que le concert sera un succès encore plus grand que l'an dernier !

L'entrée est gratuite et les membres de la chorale seront très heureux de vous retrouver après le concert. Venez nombreux !

www.ptitmonde.eu 0033-648694270

<https://www.youtube.com/watch?v=eU9hCF4OMm8&t=5s>



Travaux extérieurs



Les beaux jours sont synonymes de jardinage et de bricolage à domicile. C'est l'occasion de rappeler les règles d'utilisation des équipements de la maison tels que tondeuses, taille haies, débroussailleuses ou perceuses.

A Ban-sur-Meurthe-Clefcy les travaux sont autorisés aux jours et horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Par ailleurs, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets, notamment des déchets verts de jardin, est interdit. Nous vous invitons à :

- les composter à votre domicile (démarche ecoresponsable)
- déposer ces derniers sur les points d'apport de ressources vertes au Grand Valtin ou aux Ecluses (clé d'accès à demander en mairie), ils seront transformés en compost ou paillage
- les déposer en déchetterie aux horaires qui vous conviennent (démarche non écologique et coûteuse, environ 200 000 € par an)

Merci de respecter ces règles pour la tranquillité de tous.

Bons week-ends à venir.



Il est interdit de tailler les haies jusqu'au 15 août (voir la Gazette n°31 et arrêté préfectoral).

Chasseur

La société de chasse locale a tenu son assemblée générale début juin et invite les chasseurs qui souhaitent rejoindre l'équipe en place à prendre contact avec le président (renseignements en mairie).



Composteur... équipez-vous !

Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 100 kg par habitant par an - soit une cure d'amincissement d'un tiers du poids de notre poubelle - et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie ou collectés. Solution de tri des biodéchets à la source, le compostage est aussi un moyen écologique, simple, efficace et gratuit de prendre soin de votre jardin et de vos plantations.

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges vous propose la vente de composteurs à tarifs préférentiels. Pour réserver votre composteur, contactez le service Déchets : 03 29 52 65 59



Chiens errants

Nous constatons un nombre important de chiens errants ou en "liberté" dans tous les lieux-dits de la commune.

Ils sont trop nombreux et ils génèrent parfois des nuisances ou des attaques.

Nous appelons au civisme !

Pour rappel, le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni (article R.622-2 du Code pénal) par l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe (150 €).



Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, que s'ils sont tenus en laisse (règlement sanitaire départemental). Les maires peuvent ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés.

Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un « trouble anormal de voisinage ». Le plus souvent, ces problèmes trouvent leur solution par des démarches amiables : utiliser un collier anti-aboiement ou consulter un vétérinaire.



**L'EAU EST UNE
RESSOURCE
RARE,
ÉCONOMISONS
LA !**

Vigilance sécheresse: attention à la consommation d'eau !

Compte tenu de la situation exceptionnelle de sécheresse en période hivernale, il est demandé à l'ensemble des usagers d'adapter leurs pratiques, dès à présent, pour un usage parcimonieux de l'eau.

Les dernières conditions météorologiques, par une faible pluviométrie, ont entraîné une absence de recharge suffisante des nappes du département. Les niveaux d'eau sont en dessous des normales saisonnières, ce qui constitue une situation exceptionnelle.

Les sources du Grand-Valtin sont touchées par cette baisse du débit.

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

40 %
des trajets
quotidiens
< 3 km



10 à 12 % du
budget des ménages
(amortissement de l'achat,
carburant, assurance, entretien...)



passées dans les bouchons
(à Paris et Marseille)

48 000
décès prématurés
par an liés aux
particules fines

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS



QUELS AVANTAGES ?

**C'est moins
cher à l'usage**

10 km/jour
= **100 € / an à vélo**
= 1 000 € / an en voiture

4 pleins d'essence
= **le prix d'1 vélo neuf**

**C'est meilleur
pour la santé**

30 mn de vélo ou de
marche quotidienne
= **-30 %**

de risque de maladie
(cardio-vasculaire,
cancer, diabète...)
Lorsqu'on utilise les
transports en commun,
on marche déjà
27 minutes en
moyenne par jour !

POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS



Et sans accès aux transports en commun ? Le covoiturage



Un salarié qui covoiture tous les jours sur
30 km en alternance avec un collègue
économise près de **2 000 € / an**

**...et on peut aussi
mixer les modes
de transport !**

LA MOBILITÉ ÉVOLUE



Le télétravail : 35 % des
actifs pourraient y recourir.
Il permet de diminuer
d'environ **30 %** les impacts
environnementaux des trajets
domicile-travail.



Les véhicules électriques
sont en plein essor : 6,7 %
du marché et 110 919
immatriculations en 2020,
soit **2,6 x plus** qu'en 2019.



Le covoiturage
a du succès : en 2018,
30 % des français y
ont eu recours.
Source : Observatoire des
mobilités émergentes

Idée sortie

Voici ce que l'on peut trouver sur le site www.tourisme.vosges.fr :

**JEVOIS
LA VIE EN
VOSGES**

La Cascade du Rudlin et le défilé de Straiture



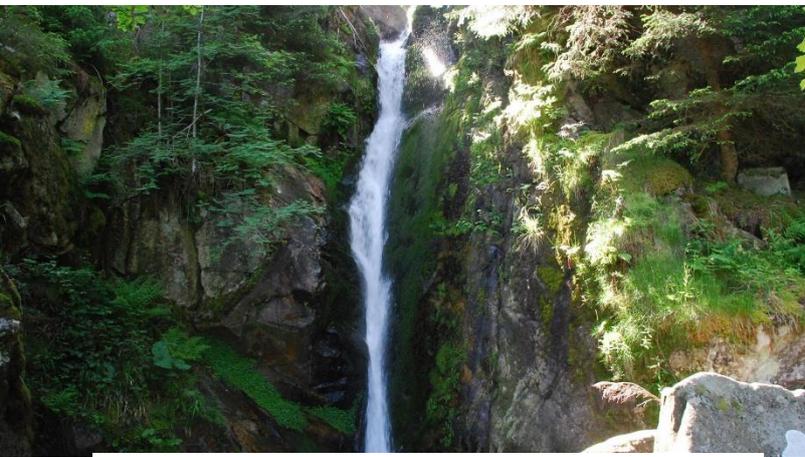
La Cascade du Rudlin et le Défilé de Straiture entre Le Valtin et Plainfaing :

L'ère glaciaire à l'accueil chaleureux !

A deux lacets de l'effervescence de Gérardmer, se tient un rideau de sapins entreouvert sur le pittoresque petit village du Valtin.



Poursuivez votre route, la petite Chapelle du Rudlina, quant à elle, un air très pédant avec son coq de Bruyères sur la tête au bord d'un bel étang sauvage.



Un peu plus loin, le chemin mène à la Cascade du Rudlin : une chute vertigineuse qui se mérite.



Après l'effort, la découverte du Défilé de Straiture ! Encerclée par cette montagne en miettes de granite, l'ancienne Scierie du Lançoir, tenue par une famille de sagards, indique le départ d'un sentier pédagogique. Cheminez au gré d'un interlude romanesque et portez votre regard sur une drôle d'expo photos qui fait de l'accrobranche !

Photo mystère



Dans la précédente Gazette, vous avez pu découvrir cette photo. M. Hubert BARTHELD, président de l'association Patrimoine et Nature, partage avec nous l'histoire de cette croix.

Il s'agit de la croix Silvestre LEONARD – 1850 – 1879, située sur la route forestière Louis FRANCOIS, en direction de SERICHAMP, à 2.8 kms de l'intersection avec le CD 73 au VIC et 700 mètres après La BOUILLEREAUX, sur la gauche de la route.

Cette croix réalisée par l'Association PATRIMOINE et NATURE en partenariat avec la municipalité de BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY a été installée en septembre 2007, inaugurée et bénie le 16 de ce mois par l'Abbé Bernard ANDRIEU en présence de nombreuses personnalités et habitants de la commune dont les familles BOUX (parenté) et des

membres de l'association (Le souhait de croix émanait de M. Roger AUBERT - ndlr : pour son grand-oncle ; c'est lui qui l'a financé). Les sonneurs des Hautes-Vosges ont donné aubade à cette cérémonie patrimoniale.

« Il est raconté que cet homme aurait été un contrebandier tué par les douaniers dans le secteur où a été implantée cette croix ».

Merci Hubert pour ce moment d'histoire patrimonial et le partage d'un souvenir local important.



Agenda

Tu habites à
Ban-sur-Meurthe-Clefcy

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2023

Pour les jeunes de 16 et 17 ans

Ta commune te propose de participer A DES ACTIVITES CITOYENNES

1 semaine : DU 24 au 28 juillet 2023
OU du 21 au 25 AOÛT 2023

Rémunération : 15 € par demi-journée DE 3 HEURES

Candidatures à déposer en mairie

LES EVENEMENTS DU ROCK PRÉSENTENT

ClefcyRock#8

Clefcy sur Meurthe - Voages (88)

ARNO FUTUR
BROKEN BOMB
Dirty old Mac
les NAUFRAGÉS
TOTAL BEZARDRE

19 Août 2023

Ouverture des portes à 16h00

22€ en prévente
25 € aux place

LA FERME DES EVAUX

VENTE DIRECTE LEGUMES FRAIS

VENTE EN PANIER OU AU DETAIL
RETRAIT A LA FERME 7J/7J 10H-12H/14H-16H
POSSIBILITE DE LIVRAISON LES W.E

Tous les dimanches matins sur la place de la mairie.

143 LES EVAUX 88230 BAN SUR MEURTHE CLEFCY
TEL. 06.15.08.40.75

SIRET:802 112 317 00018

LE CCAS DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY ORGANISE

CONCOURS: GROSSES TRUITES BAGUÉES

PARTIE DE PECHE NOCTURNE

Stang du Souche

VENDREDI 28 JUILLET 2023 DÈS 17H30

LOTS A GAGNER 25 € REPAS INCLUS
15 € POUR LES MOINS DE 10 ANS
PLACES LIMITEES

RÉSERVATIONS : 06.75.47.20.84

Au Terroir des Bohos

Dimanches 13 août, 10 septembre
et 8 octobre de 9h00 à 12h30
Place de la mairie

BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

Renseignements au
06-75-47-20-84

FÊTE CHAMPÊTRE

BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

DIMANCHE 27 AOÛT
À partir de 10H

REPAS DU MIDI, BUVETTE,
ANIMATIONS
PLUS DE 15 JEUX ET STANDS
TARTES FLAMBÉES
CONCERT EN SOIRÉE

SUIVI D'UN FEU D'ARTIFICE

COMITÉ DES FÊTES DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
comitedesfetes.bsmc@gmail.com - 06.84.49.67.27

ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRAIZE

PARTIE DE PÊCHE

LE 03 SEPTEMBRE 2023

DE 7 H A 17H À L'ETANG DU SOUCHE

15€ POUR 6 TRUITES
6€ POUR LES - DE 12ANS
APPÂT NATUREL

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
PÂTÉ ET CROISSANT SUR RÉSERVATION

Dimanche 10 septembre 2023

Vide Grenier

De 06h00 à 18h00

A BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
sur le terrain communal devant l'Eglise

RÉSERVATION POSSIBLE JUSQU'AU 3 SEPTEMBRE 2023
AU 06.84.49.67.27

3 ou 5 mètres à 2€ du mètre
Buvette et restauration sur place